

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20161124\_2 du 24 novembre 2016**

Direction des Finances

---

L'an deux mille seize, le vingt quatre novembre , à 19 h 00.  
Le Conseil municipal dûment convoqué le 17 novembre 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.  
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Bertrand MANTELET.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de conseillers municipaux présents : 29  
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5  
Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clotilde POUZERGUE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN  
Louis PROTON pouvoir à Sandrine HALLONET-VAISMAN  
Bruno GENTILINI pouvoir à Bertrand SEGRETAIN  
Philippe LOCATELLI pouvoir à François-Noël BUFFET  
Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

### ABSENT(ES) :

Jean-Philippe MOLINS

### **Objet : Budget général 2016 - Décision modificative N°3**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :  
A reçu un avis favorable en Commission Générale du 14/11/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2016 le 17 décembre 2015 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

		Section d'investissement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
<b>Opérations d'investissement</b>			
024-020-024	Produits des cessions		46 058,92
129-823-2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 870,00	
204-020-2041512	Sub. éq. GPF ratt. - Bât. & install.	3 543,08	
204-831-2041583	Subventions d'équipements aux organismes publics	27 000,00	
21-020-2135	Installations géné., agencements, aménage.	-3 543,08	
21-020-2188	Autres immobilisations corporelles	-5 268,08	
23-414-2312	Agencements et aménagements de terrains	-6 870,00	
23-831-2312	Agencements et aménagements de terrains	-27 000,00	
040-01-198	Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées	51 327,00	
	<b>Total</b>	<b>46 058,92</b>	<b>46 058,92</b>

		Section de fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
<b>Opérations de fonctionnement</b>			
040-01-198	Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées	-51 327,00	
011-020-611	Contrats de prestations de service	9 000,00	
011-820-6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	-8 500,00	
011-70-6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	-4 000,00	
65-520-657362	Subvention CCAS	12 500,00	
77-020-775	Produits des cessions d'immobilisations		-46 058,92
77-020-7788	Produits exceptionnels divers		3 731,92
	<b>Total</b>	<b>-42 327,00</b>	<b>-42 327,00</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD

**APPROUVE** les ajustements évoqués ci-dessus pour la section d'investissement et de fonctionnement :

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
46 058,92	46 058,92

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
-42 327,00	-42 327,00

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le :    /    /
Affichage : du    /    /    au    /    /
 Le Maire, François-Noël BUFFET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille seize, le vingt quatre novembre**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**François-Noël BUFFET**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*